

15 Jul 2025 -18:56

Inauguration officielle de la maison de détention à Olen

Aujourd'hui, mardi 15 juillet 2025, la maison de détention à Olen a été inaugurée officiellement en présence de la ministre de la Justice, Annelies Verlinden, et de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État, Vanessa Matz. La mise en service effective par le SPF Justice se déroulera progressivement à partir de septembre 2025 avec, au départ, un petit groupe d'occupants. L'objectif est que la maison de détention soit entièrement opérationnelle d'ici fin octobre 2025 avec un total de 58 occupants. La maison de détention d'Olen s'inscrit dans le masterplan « Détention et internement dans des conditions humaines » et est la troisième maison de détention à ouvrir ses portes en Belgique, après celles de Courtrai et Forest. Elle est établie dans un ancienne résidence-services, où la Régie des Bâtiments a effectué des travaux d'adaptation, d'aménagement et de modernisation au cours de ces derniers mois, en vue de la préparer à la nouvelle affectation. Les derniers travaux à l'extérieur du bâtiment seront achevés en août 2025.

Annelies Verlinden, ministre de la Justice : « Avec l'ouverture de cette nouvelle maison de détention, nous franchissons une étape importante vers une politique de détention plus efficace et plus humaine. Les maisons de détention permettent d'augmenter la capacité pénitentiaire et d'alléger la pression sur nos prisons. Elles permettent également un accompagnement plus ciblé et intensif, qui se concentre principalement sur la réinsertion des détenus. Ceci afin de réduire la récidive dans notre pays. Je remercie tous les partenaires qui ont permis de rendre ce projet possible. Nous poursuivons encore et toujours nos efforts en recherchant activement de nouveaux emplacements pour des maisons de détention en s'adressant à toutes les autorités locales en Belgique. »

Les maisons de détention accueillent des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans et présentant un risque de sécurité faible. Les résidents sont soigneusement sélectionnés sur la base de critères stricts. Il est crucial de limiter autant que possible les effets négatifs de la détention : autant dans l'intérêt des personnes condamnées que dans celui de la société. Les anciens détenus doivent pouvoir retrouver rapidement leur place dans la société, et un accompagnement adéquat augmente leurs chances de réinsertion dans la société. Une société sûre est une ambition, mais également une responsabilité collective. »

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'État : « Le personnel pénitentiaire mérite les meilleures conditions de travail, tout comme les détenus ont droit à des conditions de détention humaines. En collaboration avec la Justice, nous avons établi un masterplan prisons ambitieux, qui prévoit des investissements à différents niveaux : rénovation, construction de nouvelles prisons et de maisons de détention. La maison de détention d'Olen que nous inaugurons aujourd'hui est la troisième du genre. Certes, les défis restent majeurs, mais avec la Justice, nous travaillons sur un programme de renouvellement ambitieux visant une administration pénitentiaire plus moderne, plus humaine et mieux adaptée. »

Qu'est-ce qu'une maison de détention ?

Les maisons de détention sont des établissements fermés à petite échelle d'une capacité de 20 à 60 occupants. Elles accueillent les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de 3 ans au maximum et présentant un risque de sécurité faible. Les personnes condamnées pour des faits de mœurs et des délits terroristes n'entrent pas en considération pour un placement en maison de détention.

Dans une maison de détention, les occupants bénéficient toujours d'un accompagnement sur mesure afin de préparer au mieux leur réinsertion dans la société et de limiter le risque de récidive.

La maison de détention d'Olen pourra accueillir 58 personnes.

Transformation de la résidence-services en une maison de détention

Début 2024, la Régie des Bâtiments a procédé à l'acquisition de l'ancienne résidence-services « De Sterrewijzer » à Olen en vue de la transformer en maison de détention. Le bâtiment présente une superficie brute de 4 454 m² et était inoccupé depuis 2017 à la suite du déménagement de la résidence-services. Grâce à la présence de chambres individuelles et de diverses infrastructures, le bâtiment convient à une affectation comme maison de détention. La Régie des Bâtiments a exécuté des travaux afin d'assurer un cadre de vie moderne et confortable, tant pour les occupants de la maison de détention que pour les collaborateurs du SPF Justice.

En octobre 2024, les riverains ont pu visiter la maison de détention, où ils ont reçu des explications du SPF Justice et de la Régie des Bâtiments sur le projet et où ils ont pu faire part de leurs questions et de leurs inquiétudes.

À l'intérieur du bâtiment, les sols et les sanitaires ont été rénovés et des travaux d'adaptation ont été effectués pour la fonction spécifique d'une maison de détention. Différents éléments ont ainsi été ajoutés, tels que : un guichet d'entrée avec contrôle d'accès, une salle de fitness, et des espaces de détente et de discussion. De plus, les espaces de bureau pour le personnel ont été agrandis. Une nouvelle cuisine de collectivité a également été placée et des travaux de peinture ont été réalisés, en collaboration avec des détenus. Afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, deux chambres adaptées et des sanitaires adaptés ont été aménagés.

L'électricité a également été remise à neuve. L'ancien éclairage a été remplacé par un nouvel éclairage LED à faible consommation d'énergie, des points data ont été installés, les systèmes de détection incendie existants ont été étendus et modernisés, et un système de badges interne et de vidéosurveillance ont été placés. Dans les prochains mois, la Régie des Bâtiments posera également des panneaux photovoltaïques sur le toit.

Dans le domaine HVAC, l'ancienne installation de chauffage a été remplacée par une variante moderne à haut rendement. À cet égard, il a été tenu compte de la possibilité d'installer une pompe à chaleur à l'avenir. Le système de ventilation a également été mis à niveau et étendu.

Les travaux à l'extérieur du bâtiment seront terminés en août 2025. Les parkings destinés tant au personnel qu'aux visiteurs seront agrandis et un abri à vélos supplémentaire sera aménagé.

Les parties du site non encore délimitées par une clôture périmétrique seront clôturées et pourvues d'une bâche opaque. Dans le futur, des arbustes à feuillage persistant seront plantés.

Le bâtiment est implanté dans un environnement de parc avec un chemin vicinal qui reste accessible aux riverains. L'entretien des espaces verts sera assuré à l'avenir par les occupants de la maison de détention (toujours sous accompagnement) dans le cadre de leur réinsertion dans la société.

Moment de visite pour le voisinage

Afin de présenter aux riverains de la maison de détention le concept de celle-ci et le résultat des travaux accomplis, un premier moment de rencontre a été organisé fin juin 2025 par la direction locale de la maison de détention.

Fin août 2025, la direction locale organisera un nouveau moment de visite lors duquel les riverains pourront également faire connaissance avec l'équipe de direction et les collaborateurs de la maison de détention.

Fiche technique

Propriétaire : État fédéral

Occupant : SPF Justice

Surface : 4 454 m²

Capacité : 58 occupants

Entrepreneur : Swinnen NV

Durée des travaux : octobre 2024 - août 2025

Coût de la rénovation : 2,9 millions d'euros TVA comprise

Régie des Bâtiments

Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 541 65 11

<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)

+32 (0)477 33 61 24

+32 (0)475 80 71 20

press@buildingsagency.be